

• Écrire en caractères d'imprimerie

1. Instructions

Cette demande doit être envoyée à l'**administrateur du régime de retraite**. À la réception de cette demande, l'administrateur du régime dispose de **60 jours** pour envoyer le relevé au participant **et** à son conjoint. Vous trouverez les coordonnées ici-bas.

Attention! Pour avoir le droit de partager les droits, vous devez conclure une entente écrite entre vous **dans les 12 mois** qui suivent la fin de votre vie commune. Il est donc inutile de demander un relevé en vue de conclure une entente si ce délai est déjà expiré.

La demande peut être signée conjointement ou non. Cependant, peu importe qui fait la demande, le relevé sera émis en 2 exemplaires, dont l'un sera remis au participant et l'autre à son conjoint.

2. Renseignements sur l'identité du participant au régime de retraite

N° d'identification du participant		Nom du régime de retraite		
Nom		Prénom		
Adresse (N°)	Rue	App.		
Ville	Province	Pays	Code postal	
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Poste		

3. Renseignements sur l'identité de l'ex-conjoint de fait

Nom		Prénom		
Adresse (N°)	Rue	App.		
Ville	Province	Pays	Code postal	
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Poste		

4. Attestation des dates de début et de fin de la vie commune

Nous attestons par la présente que les dates de début et de fin de notre vie commune sont les suivantes :

A A A A M M J J	A A A A M M J J
Date de début	Date de fin

X

Signature du participant

X

Signature de l'ex-conjoint de fait

Pour avoir le droit d'obtenir un relevé, vous devez avoir vécu ensemble pendant au moins 3 années, ou une année si un enfant est né ou à naître de votre union ou si vous avez adopté un enfant.

Vous devez tous les deux signer cette section.

5. Attestation de célibat du participant

J'atteste qu'à la fin de notre vie commune, je n'étais ni marié(e), ni séparé(e) de corps, ni uni(e) civilement avec le conjoint visé par la présente demande ou avec une autre personne.

X

Signature du participant

6. Document à transmettre

- **Preuve qu'un enfant est né ou à naître de l'union ou a été adopté**

Note : Il n'est pas nécessaire d'inclure ce document lorsque la vie commune a duré plus de 3 années.

Pour ce document vous devez obtenir le certificat de naissance (grand format) de votre enfant en vous adressant au Directeur de l'état civil www.etatcivil.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Le certificat et la copie d'acte ».

7. Signature du demandeur

Par la présente, je désire que soit effectué le partage de la valeur des droits accumulés dans le régime de retraite.

Nom et prénom du participant ou de l'ex-conjoint

X

Signature du participant ou de l'ex-conjoint

| A | A | A | A | M | M | J | J |

Date